

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq le 7 avril à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame PINSSON Marie-Christine, Maire.

Présents : Mesdames & Messieurs PINSSON Marie-Christine, GRELIN Jean, FOULLOY Martine, FRAYON Jennifer, BEVALOT Benjamin, PLUCHARD Frédéric, CLEUET Philippe, BIZET Francis, David LELONG, BRUYEN Philippe, L'EQUILBECQ Sébastien, ROUSSET Lucien.

Ont donné pouvoir : M. BRIATTE Thomas a donné pouvoir à FOULLOY Martine

Excusé : M. HUCHER Vincent

Secrétaire de séance : Mme FOULLOY Martine est nommée secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 21 février 2025 : le Conseil Municipal approuve le PV de la réunion du 21 février 2025.

Délibération n°2025.12. Approbation du Budget primitif 2025

Madame le Maire présente le budget comme indiqué ci-dessous et précise que le budget doit être équivalent en dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'adopter les budgets primitifs pour l'exercice 2025 tel que décrit dans les documents annexés et conformément aux tableaux ci-dessous :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	1 126 557.72	545 703.00	605 981.09	370 814.74
Report antérieur excédent /déficit		580 854.72		235 166.35
TOTAL DES SECTIONS	1 126 557.72	1 126 557.72	605 981.09	605 981.09
TOTAL GENERAL DU BUDGET	1 732 538.81			

Délibération n° 2025.13. Approbation du Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2024 du budget eau

Le Compte Financier Unique (CFU) communique une information financière plus simple et plus lisible que les anciens comptes administratifs et compte de gestion, il réunit dans un seul document les données de l'exécution budgétaire et a plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière
- Améliorer la qualité des comptes
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le Conseil Municipal est invité à désigner un Président de séance pour le vote du CFU de l'année 2024, **Monsieur GRELIN Jean, 2^{ème} Adjoint est désigné Président de séance.**

Madame le Maire quitte la séance au moment du vote conformément à l'article L 2121-14 du CGCT.

Après l'exposé ci-dessous, de Monsieur GRELIN Jean, 2^{ème} Adjoint, Président de séance

	Investissement	Exploitation	Total Cumulé
--	----------------	--------------	--------------

Recettes	66 547.33	141671.11	208 218.44
Dépenses	92 164.45	98 068.18	190 232.63
Solde des réalisations	-25 617.12	43 602.93	17 985.81
Résultats antérieurs reportés	-4705.33	244 617.06	239 911.73
Résultat Cumulé Excédent/Déficit	-30 322.45	288 219.99	257 897.54

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à : 12 voix pour

-Approuve le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe eau ;

-Donne pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente

Délibération n° 2025.14. Approbation du Budget Annexe Eau 2025.

Madame le Maire présente le budget comme indiqué ci-dessous et précise que le budget doit être équivalent en dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'adopter les budgets primitifs pour l'exercice 2025 tel que décrit dans les documents annexés et conformément aux tableaux ci-dessous

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	413 034.54	155 137.00	91 842.00	122 164.45
Report excédent /déficit		257 897.54	30 322.45	
TOTAL DES SECTIONS	413 034.54	413 034.54	122 164.45	122 164.45
TOTAL GENERAL DU BUDGET	535 198.99			

Délibération n° 2025.15. Vote des Taxes Directes Locales 2025

Madame le Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération de fixer les taux à appliquer pour l'année 2025 sur chacune des taxes directes locales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 13 voix POUR, de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- ✚ Taxe foncière bâtie (TFB) = 38.08%
- ✚ Taxe foncière non bâtie (TFNB) = 42.25%
- ✚ Taxe d'habitation (TH) = 15.40%
- ✚ Cotisation foncière des entreprises (CFE) = 16.13%

Délibération n° 2025.16. Devis ACI Maintenance

Madame le Maire expose le devis de l'entreprise ACI Maintenance de Ressons-sur-Matz, pour le remplacement du caisson d'extraction de la VIM et le disconnecteur de la chaudière.

Le devis s'élève à la somme de 3720,26€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis d'un montant de 3720,26€ HT de l'entreprise ACI Maintenance et autorise Madame le Maire à signer le document afférent à la dépense.

Délibération n° 17.2025. Affectation du résultat au Budget Annexe Eau

Le Compte financier Unique 2024 du budget annexe eau, présente un déficit d'investissement de 30 322,45€. Afin de couvrir le besoin de financement, Madame le Maire informe le Conseil Municipal, que le montant de 30 322,45 est imputé au 1068 en recettes d'investissement.

Le Conseil Municipal approuve l'affectation du résultat au 1068 pour la somme de 30 322,45€.

Abribus

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, de la demande d'un administré, pour installer un abribus supplémentaire en haut de la rue de Flandre et l'intersection de la rue de la Poste.

Le Conseil Municipal, après réflexion autorise Madame le Maire à effectuer les démarches pour commander un abribus.

Devis pour la remise aux normes de l'électricité à l'église.

Madame le Maire présente les différents devis de mise aux normes de l'électricité.

Le premier devis de l'entreprise TALMANT s'élève à la somme de 17 790.40€ HT

Le second devis de l'entreprise CKD industrie s'élève à la somme de 20 420.28€ HT

Le Conseil Municipal va prendre le temps de la réflexion et de l'étude des devis, la décision sera prise ultérieurement.

Panneaux STOP

Malheureusement, nous constatons encore des vitesses excessives dans la traversée de notre village, et Madame le Maire suggère au Conseil Municipal, de trouver une solution à ce problème récurrent.

Après réflexion, le Conseil municipal décide qu'il serait judicieux d'installer des panneaux STOP afin de faire ralentir les automobilistes.

Après décision, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à commander 5 panneaux STOP

Questions diverses :

-Relancer la société pour la création d'un CITYSTADE (demande de subvention)

-Changement des statuts du Comité des Fêtes

-Compagnie de Théâtre « **L'Asile Artistik** » prévue cet été le 16/17 juillet 2025, en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays des Sources et la commune de Boulogne-la-Grasse.

-Relancer la Communauté de Communes pour regoudronner la route de la Cendrière

- Le CAT (Centre d'aide au Travail) a été contacté pour une mission temporaire de désherbage des caniveaux (en attente de la réponse du Centre).

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 20h39

La secrétaire,

PINSSON Marie-Christine

Maire,

FOULLOY Martine

